

Date d'affichage : le 21/10/2019

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE Réunion du 16/10/2019</p>

Présents : MM. T. Douilly, C. Fournier, J. Varlet, F. Poret, D. Sauvage

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part, ni aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de Mametz. Lu et commenté.

Forfaits généraux :

Courrier de Fréthun Futsal en date du 8/10/2019 déclarant le forfait général de son équipe B évoluant en Futsal 2^{ème} division. Amende 100 euros à Fréthun Futsal.

Courrier de Landrethun le Nord en date du 8/10/2019 déclarant le forfait général de son équipe féminines à 8 D1A. Amende 50 euros à Landrethun le Nord.

U17E : Courrier d'Equihen déclarant le forfait général de son équipe. Amende 50 euros.

U13 Nord D4E : Courrier de Coulogne (le 30/09/19) déclarant le forfait général de son équipe. Amende 25 euros.

U13 Est D4D : Courrier du Groupement Lysaafout (le 4/10/19) déclarant le forfait général de son équipe. Amende 25 euros.

U11 Nord D3F : Courrier du Groupement Opale Foot (le 4/10/19) déclarant le forfait général de son équipe. Amende 25 euros.

Matches des + de 15 jours :

U15 à 8A – 54228.1 Calais Balzac/Wizernes. 1^{er} forfait de Calais Balzac. Homologué : Calais Balzac 0/Wizernes 3 par forfait. Amende 12 euros à Calais Balzac

U15 à 8A - 54229.1 Calais Caténa/Ardres. 1^{er} forfait de Calais Caténa. Homologué : Calais Caténa 0/Ardres 3 par forfait. Amende 12 euros à Calais Caténa.

U13 Nord D4E – 52883.1 Landrethun le Nord C/Calais Entente B. 1^{er} forfait de Landrethun le Nord C. Homologué : Landrethun le Nord C 0/Calais Entente B 3 par forfait. Amende 12 euros à Landrethun le Nord.

U13 Ouest D3B – 54956.1 Bourthes/Le Portel AP. 1^{er} forfait de Bourthes. Homologué : Bourthes 0/Le Portel AP 3 par forfait. Amende 12 euros à Bourthes.

U13 Ouest D4E – 53348.1 La Capelle les Boulogne/Ostrohove. 1^{er} forfait de La Capelle les Boulogne. Homologué : La Capelle les Boulogne 0/Ostrohove 3 par forfait. Amende 12 euros à La Capelle les Boulogne.

U11 Nord D2B – 54448.1 Calais SO/Audruicq. 1^{er} forfait de Calais SO. Homologué : Calais SO 0/ Audruicq 3 par forfait. Amende 12 euros à Calais SO.

U11 Nord D3D – 52416.1 Calais Grand Pascal C/Fort Vert B. 1^{er} forfait de Calais Grand Pascal C. Homologué : Calais Grand Pascal C 0/Fort Vert B 3 par forfait. Amende 12 euros à Calais Grand Pascal.

U11 Nord D3D – 52417.1 Calais Beau Marais B/Campagne les Guines. 1^{er} forfait de Calais Beau Marais B. Homologué : Calais Beau Marais B 0/Campagne les Guines 3 par forfait. Amende 12 euros à Calais Beau Marais.

U11 Est D1A – 52474.1 Boulogne USCO B/Blaringhem. 1^{er} forfait de Boulogne USCO B. Homologué : Boulogne USCO B 0/Blaringhem 3 par forfait. Amende 12 euros à Boulogne USCO.

U11 Ouest D3E – 54285.1 Vieil Moutier B/Hesdin l'Abbé. 1^{er} forfait de Vieil Moutier B. Homologué : Vieil Moutier B 0/Hesdin l'Abbé 3 par forfait. Amende 12 euros à Vieil Moutier.

U11 Ouest D3F – 54856.1 Hesdin l'Abbé B/Equihen. 1^{er} forfait d'Hesdin l'Abbé B. Homologué : Hesdin l'Abbé B 0/Equihen 3 par forfait. Amende 12 euros à Hesdin l'Abbé.

U11 Ouest D3F – 54858.1 La Capelle les Bouogne B/Longfossé B. 1^{er} forfait de La Capelle les Boulogne B. Homologué : La Capelle les Boulogne B 0/Longfossé B 3 par forfait. Amende 12 euros à La Capelle les Boulogne.

Journée du 22/09/2019 :

Féminines à 8 D1A – 52195.1 Calais Grand Pascal C/Calais Beau Marais : Dossier mis en attente de la Commission de Discipline pour une suspicion de fraude à Calais Grand Pascal.

Journée du 28/09/2019 :

U19A – 53921.1 Watten /Calais Beau Marais : Réserves de Watten non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : Watten CS 8/Calais Beau Marais 0. Amende 30 euros à Watten.

U19A – 53922.1 Blériot/Guines Marais. 2^{ème} forfait de Guines Marais. Homologué : Blériot 3/Guines Marais 0 par forfait. Amende minorée 17 euros à Guines Marais.

U17D – 53863.1 Beaurainville/Fruges-Créquy. Match arrêté à la 54^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à Fruges-Créquy. Match homologué : Beaurainville 11/Fruges-Créquy 0 par pénalité. Amende 30 euros à Fruges-Créquy.

U17E – 53894.1 Equihen/Desvres JS. 2^{ème} forfait d'Equihen. Homologué : Equihen 0/Desvres JS 3 par forfait. Amende 23 euros à Equihen.

U16A – 54333.1 Guines Marais/Calais Hauts de France B. 1^{er} forfait de Guines Marais. Homologué : Guines Marais 0/Calais Hauts de France B 3 par forfait. Amende 14 euros à Guines Marais.

U15A – 54032.1 Coulogne-Les Attaques/Calais Grand Pascal. 1^{er} forfait de Coulogne-Les Attaques. Homologué : Coulogne-Les Attaques 0/Calais Grand Pascal 3 par forfait. Amende minorée 8 euros à Coulogne Les Attaques.

U15C – 54089.1 Groupement Quiestède Roquetoire/Groupement Lysaafot. Non utilisation de la FMI suite à un problème de code pour groupement Quiestède Roquetoire. Homologué : Groupement Quiestède Roquetoire 0/Groupement Lysaafot 3 par pénalité. Amende 80 euros à Groupement Quiestède Roquetoire.

U15D – 54118.1 Groupement Seningham Nielles/Alquines. 1^{er} forfait d'Alquines. Homologué : Groupement Seningham Nielles 3/Alquines 0 par forfait. Amende 14 euros à Alquines.

U15G – 54203.1 Le Portel Stade B/Longfossé. Homologué : Le Portel Stade B 0/Longfossé 13.

U15 à 8B – 54257.1 Le Portel US/Wimille CO. 1^{er} forfait du Portel US. Homologué : Le Portel US 0/Wimille CO 3 par forfait. Amende 14 euros au Portel US.

U13 Est D4F – 53179.1 Tournehem B/Ruminghem. 1^{er} forfait de Ruminghem (art. 130.3 des R.G.). Homologué : Tournehem B 3/Ruminghem 0 par forfait. Amende 12 euros à Ruminghem.

U13 Sud D4D – 53261.1 ST Josse/Groupement Sporting Club. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de St Josse. Homologué : ST Josse 0/Groupement Sporting Club 3 par pénalité. Amende 10 euros à St Josse.

U13 Ouest D4D – 53320.1 Le Portel US/ST Martin Boulogne B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club du Portel US. Homologué : Le Portel US 0/ST Martin Boulogne 3 par pénalité. Amende 10 euros au Portel US.

U11 Nord D3D – 52418.1 Nortkerque B/Groupement Opale Foot B. 1^{er} forfait de Groupement Opale Foot B (art. 130.3 des R.G.). Homologué : Nortkerque B 3/Groupement Opale Foot B 0 par forfait. Amende 12 euros à Groupement Opale Foot.

U11 Est D3F – 54823.1 Mametz/St Omer Essor. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Mametz. Homologué : Mametz 0/ST Omer Essor 3 par pénalité. Amende 10 euros à Mametz

U11 Est D3G – 53620.1 Wardrecques/Coyecques. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Wardrecques. Homologué : Wardrecques 0/Coyecques 3 par pénalité. Amende 10 euros à Wardrecques.

U11 Sud D2A – 53373.1 Le Touquet B/Groupement Sporting Club B. Homologué : Le Touquet B 6/Groupement Sporting Club B 2.

U11 Sud D3D – 52796.1 Merlimont/Beaurainville. 1^{er} forfait de Beaurainville. Homologué : Merlimont 3/Beaurainville 0 par forfait. Amende 12 euros à Beaurainville.

U11 Sud D3D – 54886.1 Blangy Ternoise/Merlimont B. 1^{er} forfait de Blangy Ternoise. Homologué : Blangy Ternoise 0/Merlimont B 3 par forfait. Amende 12 euros à Blangy Ternoise.

U11 Ouest D3F – 54855.21 Le Portel AP/Ambleteuse. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club du Portel AP. Homologué : Le Portel AP 0/Ambleteuse 3 par pénalité. Amende 10 euros au Portel AP.

Journées des 2 au 06/10/2019 :

SD3E – 50508.1. Pont de Briques/Ambleteuse : Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD5D – 52036.1 Blangy sur Ternoise/Brimeux B : 3^{ème} forfait de Brimeux B (mail du club) ce qui entraîne son forfait général. Homologué : Blangy sur Ternoise 3/Brimeux B 0 par forfait. Amende minorée 52 euros à Brimeux.

SD5E – 51247.1 Camiers B/Dannes US B : 2^{ème} forfait de Camiers B (mail du club) Homologué : Camiers B 0/Dannes US B 3 par forfait. Amende minorée 38 euros à Camiers.

SD6A – 51386.1 Coulogne D/Ardres C : 1er forfait d'Ardres C (mail du club). Homologué : Coulogne D 3/Ardres C 0 par forfait. Amende minorée 12 euros à Ardres. Match retour le 05/03/2020 à Coulogne.

SD6E – 51653.1 Verton C/Le Parcq Vieil Hesdin :

- Participation à la rencontre d'un joueur de Verton C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 21/10/2019. Amende 100 euros à Verton.
- Non utilisation de la tablette par Le Parcq Vieil Hesdin car il n'y a personne d'habilité à l'utilisation de la FMI pour les seniors. Amende 80 euros à Le Parcq Vieil Hesdin.

Homologué : Verton C 0/Le Parcq Vieil Hesdin 0 par pénalité perdu aux deux équipes.

Féminines à 11 D1A – 55240.1 Bourthes US/Longuenesse JS : Dossier mis en attente de la Commission de Discipline pour une suspicion de fraude à Longuenesse JS.

FUTSAL SEN D1A – 51733.1 Calais Union Futsal B/Sangatte : 1^{er} forfait de Sangatte (mail du cub). Homologué : Calais Union Futsal B 3/Sangatte 0 par forfait. Match retour le 24/01/2020 à Calais Union Futsal. Amende 22 euros à Sangatte.

FUTSAL SEN D2B – 51822.1 Fruges/Wimereux Futsal B : 1^{er} forfait de Wimereux Futsal B (mail du club) Homologué : Fruges 3/Wimereux Futsal B 0 par forfait. Amende minorée 12 euros à Wimereux Futsal. Match retour le 21/01/2020 à Fruges.

U19A – 53913.1 Watten/Guines Marais : 3^{ème} forfait de Guines Marais. Homologué : Watten 3/Guines Marais 0 par forfait. Amende 32 euros à Guines Marais.

U19C – 53969.1 Cucq/Groupement Sporting Club : Inscription sur la FMI d'un licencié suspendu à Cucq. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 21/10/2019. Homologué : Cucq 0/Groupement Sporting Club 3 par pénalité. Amende 100 euros à Cucq.

U17E – 53892.1 Boulogne ESL/Crémarest-Longfossé : 1^{er} Forfait de Crémarest-Longfossé. Homologué : Boulogne ESL 3/Crémarest-Longfossé 0 par forfait. Amende 14 euros à Crémarest-Longfossé.

U16C – 54392.1 Merlimont/Neufchatel. 1^{er} forfait de Merlimont. Homologué : Merlimont 0/Neufchatel 3 par forfait. Amende minorée 8 euros à Merlimont.

U15F – 54175.1 Outreau AS B/Etaples AS. Réserves d'Etaples AS non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : Outreau AS B 0/Etaples AS 5. Amende 30 euros à Etaples AS.

U15 à 8B – 54253.1 Preures Zoteux/Le Portel US. 1^{er} forfait de Preures Zoteux. Homologué : Preures Zoteux 0/Le Portel US 3 par forfait. Amende minorée 8 euros à Preures Zoteux.

U13 Nord D3D – 52856.1 Calais Caténa B (F)/Calais Balzac. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Caténa. Homologué : Calais Caténa B 0/Calais Balzac 3 par pénalité. Amende 10 euros à Calais Caténa.

U13 Est D3B – 54549.1 Groupement Quiestède Roquetoire/Blaringhem B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club du Groupement Quiestède Roquetoire. Homologué : Groupement Quiestède Roquetoire 0/Blaringhem B 3 par pénalité. Amende 10 euros au Groupement Quiestède Roquetoire.

U13 Est D4F – 53182.1 Rumingham/ST Omer Essor. 2^{ème} forfait de Rumingham (art 130.3 des R.G.). Homologué : Rumingham 0/St Omer Essor 3 par forfait. Amende 15 euros à Rumingham.

U13 Sud D3C – 53239.1 Hesdin OL B/Preures Zoteux. 1^{er} forfait de Preures Zoteux. Homologué : Hesdin OL B 3/Preures Zoteux 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à Preures Zoteux.

U13 Ouest D3C – 53295.1 Landrethun le Nord/Wimereux. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Landrethun le Nord. Homologué : Landrethun le Nord 0/Wimereux 4 par pénalité. Amende 10 euros à Landrethun le Nord.

U11 Nord D3D – 52419.1 Groupement Opale Foot B/Calais Caténa. 2^{ème} forfait de Groupement Opale Foot B (art 130.3 des R.G.) Homologué : Groupement Opale Foot B 0/Calais Caténa 3 par forfait. Amende 15 euros à Groupement Opale Foot.

U11 Nord D3E – 52388.1 Campagne les Guines/Guines ES. 1^{er} forfait de Guines ES. Homologué : Campagne les Guines 3/Guines ES 0 par forfait. Amende 12 euros à Guines ES.

U11 Est D3E – 52613.1 Longuenesse JS C/Blendecques B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Longuenesse JS. Homologué : Longuenesse JS 0/Blendecques 3 par pénalité. Amende 10 euros à Longuenesse JS.

U11 Est D3G – 53626.1 Mametz B/Helfaut. Non envoi du scan de la feuille dans les 24H par le club de Mametz. Homologué : Mametz 0/Helfaut 3 par pénalité. Amende 10 euros à Mametz.

U11 Sud D3D- 54884.1 Auchy les Hesdin/Créqy Planquette. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club d'Auchy les Hesdin. Homologué : Auchy Hesdin 0/Créqy Planquette 8 par pénalité. Amende 10 euros à Auchy les Hesdin.

U11 Ouest D3E – 55290.1 Le Portel US/Neufchatel B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club du Portel US. Homologué : Le Portel US 0/Neufchatel B 3 par pénalité. Amende 10 euros au Portel US.

U11 Ouest D3F – 548760.1 Conteville Wierre-Crémarest/Hesdin l'Abbé B. 1^{er} Forfait d'Hesdin l'Abbé. Homologué : Conteville Wierre-Crémarest 3/Hesdin l'Abbé B 0 par forfait. Amende 12 euros à Hesdin l'Abbé.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 23/10/2019 à 14H30.

Le Président : C. FOURNIER

Le secrétaire : F. PORET